

*Proposition présentée par les députés:
M^{me} et MM. Eric Stauffer, Thierry Cerutti,
Sébastien Brunny, Henri Rappaz et Sandra
Borgeaud*

*Date de dépôt: 6 octobre 2006
Messagerie*

Proposition de motion

Créer une ceinture verte, afin de rendre l'air respirable à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- que le trafic routier devient de plus en plus dense dans le canton de Genève ;
- que les places de stationnement sont insuffisantes ;
- que la pollution atmosphérique que subissent les résidents genevois devient difficilement supportable ;
- que cette pollution est principalement due à l'augmentation du trafic automobile, notamment avec plus de 40 000 véhicules de travailleurs frontaliers, dont certains sont particulièrement polluants, et plus de 15'000 pendulaires Vaudois qui, quotidiennement, circulent à Genève ;
- que cet accroissement se réalise au détriment de la qualité de vie des résidents genevois, victimes du succès de la région franco-valdo-genevoise ;
- que l'exécutif a échoué de convaincre les pendulaires (Frontaliers + Vaudois) d'utiliser les parkings P+R (Parking Relais), pourtant financés à hauteur de 120 millions par les contribuables genevois ;
- que les places de parking mises à disposition (P+R) ne trouvent pas suffisamment d'utilisateurs, et coûtent très cher à la collectivité ;

- que la Fondation des Parkings réduit ce déficit par la vente de macarons pour le stationnement des résidents genevois, ces derniers finançant le parking des frontaliers ;
- que les travailleurs résidents dans le canton de Vaud ne paient pas d'impôt sur Genève ;
- que les travailleurs résidents en France ne paient que 60% d'impôt à Genève le reste étant transféré à la France ;

invite le Conseil d'Etat

- à appliquer, en conformité avec le droit fédéral, le modèle de la Vieille-Ville en matière de circulation routière de manière élargie et inversée. *(Le modèle qui est en vigueur, notamment à la Vieille-Ville permet aux résidents de circuler dans un certain périmètre en tout temps, moyennant l'achat d'un macaron vendu par la Fondation des Parkings, alors que les non résidents ont des heures limitées, moyennant des autorisations. Cette fois-ci les macarons vendus seront destinés aux pendulaires français et vaudois. Il convient de remarquer que le modèle de macaron pour la circulation, en vigueur dans la Vieille-Ville, est admis comme respectant la Constitution et le droit supérieur) ;*
- à délivrer des macarons journaliers ou annuels aux véhicules non résidents qui désirent circuler à l'intérieur d'un périmètre dénommé « Ceinture Verte », pendant la journée du lundi au vendredi de 6 h 30 à 20 h, à l'exception des véhicules de livraison autorisés jusqu'à 11 h. Le système pourrait être appliqué par le biais de distributeurs automatiques (genre parcomètre ou machine à ticket de bus) ;
- à délimiter de manière précise, et selon son choix, cette « Ceinture Verte », en tenant compte des routes soumises au droit fédéral ;
- à rendre l'intérieur de cette zone « Ceinture Verte » accessible aux seuls résidents genevois – c'est-à-dire tous les véhicules immatriculés GE – qui pourraient circuler sans macaron en tout temps, sur le même modèle que la Vieille-Ville ;
- à inciter par une campagne d'information appropriée les pendulaires vaudois et frontaliers à utiliser les parkings P+R construits pour eux ;
- à déléguer à la Fondation des Parkings la gestion et l'établissement de « macarons » annuels ou quotidiens pour les véhicules non résidents qui désirent circuler dans la « Ceinture Verte » pendant la période choisie ;

- à édicter un règlement ou une loi verbalisant les contrevenants qui circuleraient sans macarons ;
- à fermer, durant les heures comprises entre 5 h à 9 h 30 et 16 h à 19 h 30 du lundi au vendredi, les douanes entourant notre canton, à l'exception des douanes d'accès de Thônex-Vallard, Bardonnex, Meyrin-CERN et Aéroport ;
- à trouver toute solution en conformité avec le droit supérieur pour freiner le trafic des pendulaires sur le canton de Genève qui polluent notre ville ;
- à inviter nos voisins français et vaudois à construire des parkings pour leurs ressortissants qui travaillent sur le canton de Genève, notamment au motif des impôts reversés par Genève à la France (environs 380 millions de francs) ;
- à renforcer les lignes de transports public aux endroits des Parkings P+R.
- à inviter nos voisins français à renforcer leurs dessertes en matière de transports publics, afin d'inciter leurs ressortissants à privilégier le transport en commun en lieu et place du transport individuel ;
- à augmenter les tarifs dans les parkings P+R pour les pendulaires, afin qu'ils paient les même tarifs que les résidents genevois.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La qualité de la vie à Genève doit être impérativement améliorée. Il est impératif d'utiliser tous les moyens à notre disposition à cette fin. Notre canton et République de Genève est devenu très attractif, beaucoup trop attrayant pour les pendulaires venus de France voisine ou du canton de Vaud.

Pour les travailleurs de la région franco-valdo-genevoise, Genève a pris la forme d'un Eldorado, au point que les citoyens et résidents de notre canton sont victimes de ce succès.

A l'aube d'un investissement d'environ un milliard de francs pour le CEVA qui, mal utilisé, ne servirait à rien et toujours au détriment des résidents de notre canton, il devient urgent de désengorger le canton de ces dizaines de milliers de véhicules de pendulaires qui, au quotidien, circulent dans le canton. Il apparaît opportun d'utiliser les coûteuses infrastructures que les contribuables genevois ont financées. A savoir les parkings P+R, qui ont coûté plus de 120 millions à la collectivité. Il sied de préciser que pas moins de 15 P+R existent sur le canton.

Malheureusement, les places mises à disposition des pendulaires ne trouvent pas toutes preneurs, ce qui donne lieu à un déficit inquiétant. Il faut savoir que chaque place vide coûte environs 192 francs par année, c'est-à-dire des millions aux contribuables genevois.

Fort de ce constat d'échec, la Fondation des Parkings diminue ces pertes, d'une manière tout à fait inadéquate et profondément inique, par la vente de macarons attribués aux résidents genevois pour le stationnement en zone bleue, qui finance les parkings P+R destinés aux pendulaires frontaliers français et vaudois qui ne les utilisent pas.

Si les résidents genevois peuvent payer des macarons, qui financent des places de parkings pour les pendulaires (Vaudois + frontaliers), pourquoi des pendulaires ne pourraient-ils pas payer des macarons qui vont financer leurs propres parkings (P+R) ?

Du point de vue pollution, il faut encore savoir (source : <http://etat.geneve.ch/dt/site/protection-environnement/air/master-home.jsp>) que Genève est très, trop souvent en dehors des normes légale en matière de dioxyde d'azote. En effet la moyenne annuelle est de 30 mg/m³ et nous sommes à Genève à environ 40mg/m³, avec des pics à 160mg/m³.

C'est à la fois une question d'écologie et de justice, mots dont chacun se gargarise. Nous devons avoir le courage d'agir et de mettre ces idées en pratique pour le bien des citoyens genevois, afin d'améliorer la qualité de vie de tout-un-chacun.

Nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les députés, de mettre votre action en accord avec vos discours en soutenant cette « Ceinture Verte », qui améliorera notablement la qualité de vie et les finances de ce canton.

Pour avoir une idée de ce que cela pourrait donner :



1. Genève Plage, 2. Frontenex, 3. Moillesullaz, 4. Sous-Moulin, 5. La Salésienne, 6. Bachet de Pesay, 7. Etoile, 8. Les Esserts, 9. Perly, 10. Croisée Confignon, 11. Blandonnet, 12. Aéroport, 13. Fret, 14. Palexpo 15. Sécheron.